

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

SECRET H° 7400-20-1168 RECEIVED

portant radiation de Monsieur [redacted]
Pierre, Ingénieur sténiaire des Services
Techniques - Mines *

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE :

VISAC :

(/u la constitution du 3 Juillet 1978 ;
 (/u la loi n° 376/74 du 7 Septembre 1974 portant ratification de l'ordonnance n° 316/74 du 28.12.1974 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 3 Juillet 1978 ;
 (/u la loi n° 18/82 du 3 février 1982, portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1980, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 80/20 du 8.12.1980, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie 2 des Services Techniques ;
 (/u le décret n° 82/100/FP du 6.12.1982, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 82/107/FP du 6.12.1982, fixant les catégories et hiérarchies des cadres ^{2ndes} par la loi n° 18/82 du 3 février 1982, portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 82/100/FP du 6.12.1982, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 74/53 du 8.12.1974, portant nomination du Premier Ministre ;
 (/u le décret n° 85/1423 du 7.12.1985, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 85/1434 du 17.12.1985 portant organisation des ^{intérim} des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 85/200 du 5.3.1985, déterminant le ^{circ} d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u la lettre n° 55/27/DGR/DAF/SCC/ES/AF du 14 Janvier 1965, Directeur Général de la Congolaise de Raffinage (CCRAF) à Pointe-Noire, transmettant la liste des fonctionnaires détachés auprès de la CCRAF entre autres Monsieur AKOUA Pierre;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 00/345 du 3 Septembre 1960 (susvisé), Monsieur AKOUA (Pierre), Ingénieur des Techniques Industrielles stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Mines), en Service détaché auprès de la Congolaise de Raffinage (CCRAF) à Pointe-Noire, est radié des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise et reversé dans les effectifs de la CCRAF à Pointe-Noire.

ARTICLE 2 : Le présent décret, prend effet pour compter du 3 Septembre 1965, date de la signature du décret n° 00/345, susvisé, sera enregistré, publié au ~~JORPC~~ et communiqué partout où besoin sera . . . / . . .

- Brazzaville, le 11 AVRIL 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Ange Edouard LOUNGUI -

- Bernard COMBO MISSIONNAIRE -

AMPLIATIONS :

JORPC	2
DGFP/DG PCE	5
DG PCE / DSE	2
DG PCE / B. D. LA L. I. I. I.	2
DGB	3
DCE	2
MME / C. A. B.	2
S. G. MINES . S. I.	2
D. G. CNRS . S. I.	2
D. G. CCRAF . S. I.	2
REGION DU KOUILOU	2
SGCM/BC	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1. Y. D.